

Les femmes enceintes ne pourront plus aller accoucher aux Etats-Unis



L'administration américaine va limiter les visas aux femmes enceintes voulant se rendre aux Etats-Unis pour que leur enfant bénéficie automatiquement de la nationalité américaine à la naissance.

Avec son décret antimigrants imposé au terme d'une rude bataille judiciaire, et le mur qu'il tente de faire bâtir à la frontière avec le Mexique, Donald Trump a fait du sujet migratoire l'une de ses priorités. A l'approche de l'élection présidentielle de novembre 2020, où il briguera un second mandat, ce thème pourrait revenir sur le devant de la scène.

« A compter du 24 janvier 2020, le département d'Etat ne délivrera plus de visas de visite temporaire aux étrangers qui veulent entrer aux Etats-Unis pour du "tourisme de maternité" », afin de tirer avantage du droit du sol américain, a annoncé jeudi la Maison Blanche dans un communiqué.

C'est désormais aux agents des consulats américains à travers le monde de « refuser un visa B » pour affaires ou loisir s'ils ont « une raison de croire » que la personne en

faisant la demande souhaite en réalité uniquement donner naissance pendant son séjour.

Les nouvelles règles visent clairement les femmes qui « *se rendent aux Etats-Unis pour que, en donnant naissance sur le sol américain, leur enfant obtienne automatiquement et de manière permanente la nationalité américaine* ».

« *Ce changement réglementaire est nécessaire pour renforcer la sécurité* », « *le système d'immigration* » des Etats-Unis et « *l'intégrité de la citoyenneté américaine* », a ajouté la présidence. Cette « *industrie du tourisme de maternité* » est une « *surcharge* » pour les hôpitaux du pays, & elle « *alimente les activités criminelles* ».

« *Mettre fin à ces failles flagrantes* » du système américain « *va permettre de combattre ces abus endémiques et, en fin de compte, protéger les Etats-Unis* », dit la Maison Blanche, voulant aussi défendre l'argent des « *contribuables américains* ».

Le droit du sol est xtensif aux Etats-Unis : il suffit de naître dans le pays pour bénéficier automatiquement de la nationalité américaine. Face à des risques de refus arbitraires , un responsable du département d'Etat américain a assuré que les agents consulaires avaient « *reçu la consigne de ne pas demander à toutes les femmes demandant un visa si elles sont enceintes ou entendent tomber enceintes* ». De la même manière, ils « *ne seront pas autorisés à réclamer un test de grossesse* ».

Le Président républicain réitérera peut-être sa proposition de supprimer le droit du sol. Il avait dit en 2018 revenir par décret sur ce principe pourtant garanti par le 14^e amendement de la Constitution américaine (qui donne la citoyenneté à toute personne née ou naturalisée aux Etats-Unis), en partie pour dissuader les migrantes d'Amérique centrale qui marchaient de longs jours pour tenter de franchir la frontière.